

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 31 janvier 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2023, conformément aux articles du Code Général des collectivités territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal TORCK, Maire.

PRÉSENTS : TORCK Chantal • BELOVIC Claude • BORDE Aline • CAMUS Jacky • FAIVRE Michelle • FERRAROLI Noémie • GIBOUDEAUX Denis • GOUBY Maurice • LEFEVRE Nicolas • MARCHAL Christine • MICHEL Jean Marc • PATENAT Sophie • VILMONT Françoise

ABSENTS EXCUSÉS : BALAY Jean pouvoir à Jacky Camus • CLEON Yann • GRAPPIN Céline pouvoir à Patenat Sophie • JACQUOT François pouvoir à BELOVIC Claude • PONSOT Danièle donne pouvoir à Jean Marc Michel • COLSON Sylvie donne pouvoir à Christine Marchal.

SECRÉTAIRE : PATENAT Sophie

Adhésion à l'Association des Maires, Maires-Délégués, Adjoint, Conseillers Départementaux.

L'adhésion à l'association donne lieu à une cotisation annuelle de 40€, établie selon le nombre de membres ayants-droits de chaque commune du canton de Tavaux. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité

Convention de mise à disposition de la patinoire de Pierre de Bresse

La présente convention a pour objet de fixer les conditions ainsi que les modalités d'utilisation de la patinoire. Elle concerne la pratique des activités de patinage pour les habitants de la commune et autres publics pour un montant de 2500 € TTC ainsi que la mise à disposition du personnel communal de Pierre de Bresse pour un montant de 150€/jour venant en appui à notre personnel et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité.

Convention de gestion du barrage des Colombots

En l'absence d'exploitant ou de gestionnaire identifié formellement depuis la dissolution du syndicat de l'Orain, la responsabilité de la mise en œuvre du règlement d'eau et plus généralement de l'entretien de l'ouvrage incombe aux propriétaires (Chaussin pour 24,50%, Saint-Baraing pour 17,90%, le Deschaux pour 14,50%, Rahon pour 13,50%, Villers-Robert pour 9,40%, Balaiseaux pour 7,40%, Seligney pour 7,40%, Tassenières pour 5,40%.

Ainsi, au regard des différents usages et enjeux autour de cet ouvrage, les parties ont souhaité que le Syndicat Mixte Doubs-Loue assure la gestion de cet ouvrage pour le compte du propriétaire, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité

Convention d'occupation du domaine public par deux armoires SRO (sous-répartiteur optique)

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par notre commune, propriétaire des parcelles parking église et rue du collège à Altitude Fibre 39, pour l'installation de celle-ci sur le domaine public, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité.

Remboursement de l'eau au locataire au-dessus de la poste.

Suite à l'installation par la SOGEDO en date du 13/12/22 d'un compteur individuel dans ce logement, il convient de rembourser à celui-ci le trop-perçu des charges afférentes à l'eau pour les mois de décembre et de janvier à savoir 40€. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité

Avenant au bail du logement au-dessus de la poste

Suite à l'installation du compteur Sogedo, il convient de prendre un avenant au bail pour modifier le montant des charges, à savoir 70€ (pour le gaz) qui s'ajoutera au montant du loyer. D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité

Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Suite au départ à la retraite d'une adjointe technique à l'école maternelle Saint-Exupéry, il manque une ATSEM. Il convient de créer le poste d'ATSEM pour 1327.00 h annualisées, de supprimer le poste d'adjoint technique, et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à celui-ci.

Voté à l'unanimité

SIDEC – RVS (renouvellement, vetusté, sécurité) 8^{ème} tranche et annulation délibération 2022.051

La délibération n° 2022-051 en date du 18 octobre 2022 avait déjà été prise pour cette affaire. Cependant, le SIDEC s'est trompé quant au calcul du plan de financement. Cette délibération doit être annulée et remplacée.

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public en posant des leds pour permettre de programmer l'intensité des lampes. Le plan de financement pour cette 8^{ème} tranche est de 18.361,69€ et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents.

Voté à l'unanimité

Suppression et démontage de points lumineux (éclairage public)

Plusieurs points lumineux sont devenus obsolètes et inutiles en raison de leur emplacement. Il convient de les supprimer en les démontant afin de réaliser de futures économies énergétiques.

Il s'agit d'autoriser Madame le Maire à mettre en place la procédure et à signer tous les documents et à engager toutes les procédures afférentes.

Voté à l'unanimité.

Location Salle des Fêtes

Suite à un dysfonctionnement au moment de la location de la salle des fêtes pour un loto, il convient de ne facturer que la moitié de la location de la salle des fêtes à l'association l'Appel au Bois, à savoir 300 € et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette facturation.

Voté à l'unanimité.

Subventions :

- 1800 € à FC Plaine 39
- 3700 € section Hand-Ball (M. Lefèvre concerné par cette association ne prend pas part au vote)
- 200 € à l'Union commerciale des artisans et commerçants

Voté à l'unanimité.

Travaux Bâtiments

Ecole Saint-Exupéry : installation de la climatisation dans les trois salles de classe et la salle de motricité pour un montant de l'entreprise Coyer de 32.037,37 HT.

Mise aux normes de l'éclairage pour un montant de l'entreprise Coyer de 12.121,40€HT.

Voté à l'unanimité.

ALSH « les Francas » : Réfection du chauffage électrique avec programmation pour un montant de l'entreprise Coyer de 3.128,95€ HT

Remplacement des luminaires Fluo existants par des Leds pour un montant de l'entreprise Coyer de 1506,00€ HT

Voté à l'unanimité.

Salle du Conseil : Pose d'une climatisation pour un montant de 7.939,13€ HT (les bureaux sont déjà climatisés)

Voté à l'unanimité.

Eclairage salle des fêtes : remplacement des luminaires fluo existants par des leds pour un montant de l'entreprise Meline de 9.387,17€HT.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Gendarmerie : le permis de construire a été déposé.

La patinoire sera installée pour les vacances de février du 6 au 18 février inclus. Elle sera ouverte tous les après-midis de 14H à 17H.

Ouverture de séance : 20H

Clôture de séance : 21H15



Le Maire,
Chantal TORCK

